



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS
SÉANCE DU 5 JANVIER 2023

Une motion nous a été soumise en début de séance concernant la restauration méridienne.

À l'inverse de la séance du 8 décembre dernier durant laquelle aucune place au dialogue n'était possible, la CGT souhaite obtenir l'adhésion de l'ensemble des organisations syndicales.

Pour notre délégation, nous n'avons pas pris part au vote de cette délibération qui a été validée par l'ensemble des autres organisations syndicales.

On ne peut pas nous incriminer de véhiculer de fausses informations et, peu de temps après, nous demander d'accompagner une motion qui combat les vérités que nous avons dévoilées.

436 salariés de la CCAS sont concernés par les discussions qui s'éternisent depuis l'été 2022 et qui, à date, ne répondent en rien à leur question légitime : « quel est notre avenir ? ».

Cette situation actuelle repose sur un accord employeurs IEG/CCAS, accord qui a déjà malmené les salariés des 3 cycles précédents de fermeture de restaurants.

Le respect du personnel exige une sincérité et un positionnement clair et surtout identique, quelles que soient les instances.

Pour notre délégation, durant les réunions de concertation qui ont eu lieu au niveau de la branche des IEG, notre posture a été claire et identique : des solutions viables doivent être étudiées en ayant en cibles principales les salariés des restaurants CCAS, les bénéficiaires de ces restaurants et l'ensemble des salariés des IEG.

Et pendant ce temps-là, les employeurs avancent sur leur projet de fermeture de la grande majorité des restaurants d'agglomération et de mise sous contrainte économique des autres restaurants.

Pour FO, les décisions qui doivent être prises conjointement employeurs/CCAS doivent être sur du long terme et non sur 23 mois ! Les salariés et usagers des restaurants ne doivent pas être traités à la petite semaine...électorale.

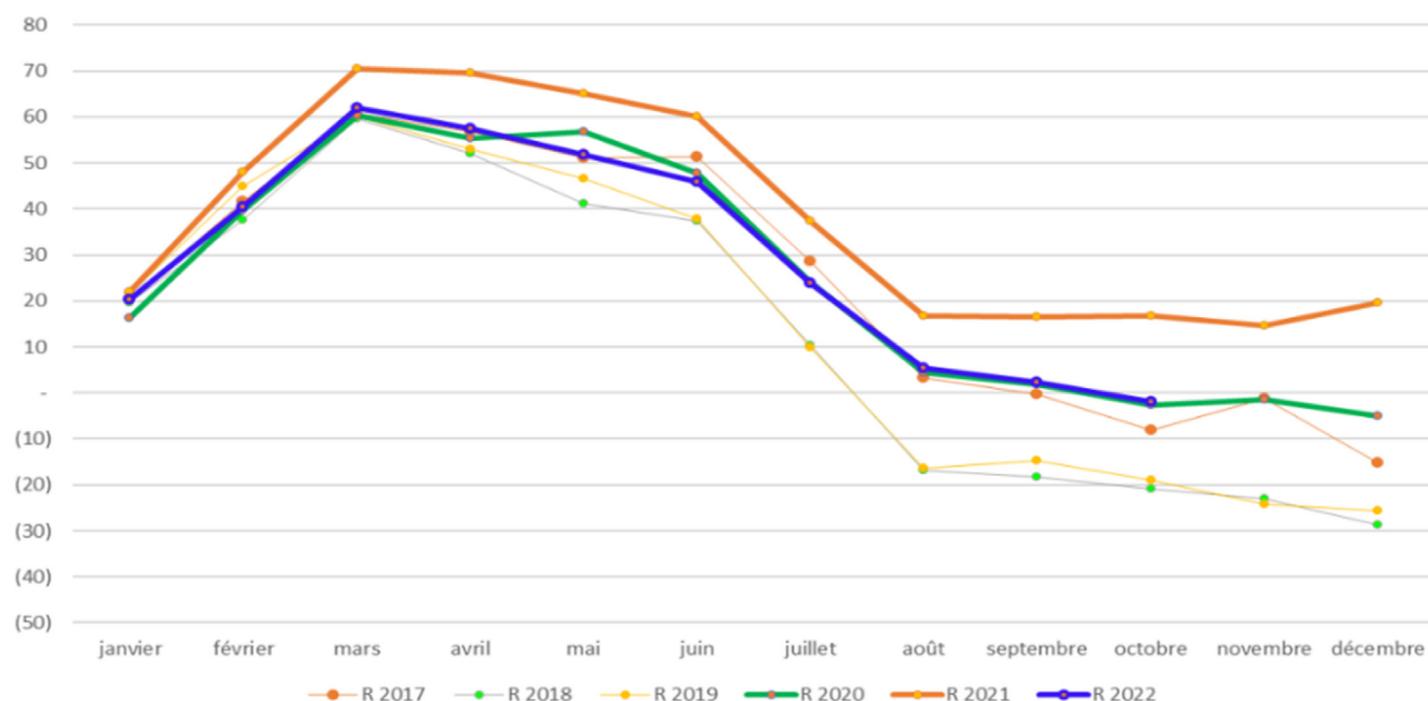
Nous exigeons qu'un projet d'accompagnement doive voir le jour pour chaque salarié offrant plusieurs possibilités : la reconversion dans un emploi statutaire au sein d'une entreprise de la Branche, le maintien dans un emploi de la restauration méridienne, la construction d'un projet personnel visant à créer leur propre emploi. Les sommes allouées à la CCAS dans le projet doivent revenir principalement aux salariés du secteur restauration de la CCAS et non à couvrir des déficits passés.

Nous exigeons également l'intervention des employeurs pour l'ensemble des salariés des IEG pour la restauration méridienne, car tous ne bénéficient pas actuellement de l'effort financier de leur employeur soit par l'application de la pers 793 ou l'octroi de chèques restaurant.

BUDGET DÉFINITIF 2023

Sur le budget définitif proposé lors de cette séance, nous remarquons que le résultat d'exploitation qui mesure la performance de l'activité de la CCAS, c'est-à-dire sa rentabilité, est en dessous des résultats 2020 et 2021.

Evolution mensuelle cumulée - Résultat d'Exploitation
2017 - 2022 (en M€)



Autrement dit, on constate sur ce graphique que les revenus de la CCAS sont encore inférieurs face aux charges de celle-ci à fin octobre 2022.

Nous constatons des financements d'investissements qui passent avant des financements effectués au profit de nos propres centres de vacances. En exemple, nous avons interpellé à plusieurs reprises la CCAS sur des centres tels que Merlimont. Ceux-ci souffrent pourtant d'un manque d'entretien, ce qui peut expliquer la baisse de la fréquentation globale sur les centres.

Autre critère qui nous a animés lors de l'étude de cette projection comptable, c'est la capacité d'autofinancement (CAF), elle représente l'ensemble des ressources générées par la CCAS dans le cadre de son activité et qui permettent de faire face aux besoins de financement. À ce jour, le constat est clair, entre le réalisé d'octobre 2021 et octobre 2022, nous distinguons une perte de 63 millions d'euros, et ce malgré la vente de nos actifs pour un montant de 16 millions d'euros depuis le début de l'année.

Si jamais nous avons besoin d'interpeller une banque pour un quelconque financement, la CCAS serait dans l'obligation de diminuer ses charges et/ou d'augmenter ses produits. Dans cette perspective, cela forcerait la CCAS à augmenter les prix de vente des séjours, ou rogner sur ses marges. Autre possibilité, qui s'offrirait à la CCAS, l'accélération du déploiement de produits existant comme la billetterie (4,5 M€ au 30/09/2022 vs 3,7 M€ au 30/09/2019) à rentabilité plus forte.

Et ce alors même que le budget 2023 intègre une évolution tarifaire représentant une hausse de 7 % des tarifs de référence pour les vacances adultes et jeunes à partir de juin 2023.

À nos yeux, tout ceci annonce une année comptable 2023 difficile pour la CCAS.

Le projet du budget 2023 présenté n'est pas fait pour nous rassurer. Sachant que le reste à charge ci-dessous nous oblige à nous interroger sur des postes tels que le budget du festival de Soulac (un budget de plus de 3 millions d'euros).

RESTE A CHARGE	Budget		Δ €	Δ %	Réalisé	Δ €	Δ %
	2023	2022			2019		
CCAS	2 101	18 179	(16 078)	(88,4)	(6 352)	8 453	(133,1)
Vacances Adultes	(50 440)	(50 679)	239	(0,5)	(64 094)	13 654	(21,3)
Vacances Jeunes	(31 926)	(28 187)	(3 739)	13,3	(31 369)	(557)	1,8
Santé	(6 769)	(5 000)	(1 769)	35,4	(8 997)	2 228	(24,8)
Culture (hors Soulac)	(12 097)	(11 816)	(281)	2,4	(10 633)	(1 464)	13,8
Soulac*	(2 366)	-	(2 366)	NA	(2 176)	(190)	8,7
Fonctions Centrales	(124 089)	(121 464)	(2 625)	2,2	(109 751)	(14 338)	13,1
Directions Interterritoriales	(89 594)	(81 998)	(7 596)	9,3	(85 386)	(4 208)	4,9
Restaurants pérennes	(10 681)	(11 425)	745	(6,5)	(8 261)	(2 420)	29,3

* Dernier réalisé disponible 2018

Un budget en baisse sur la projection 2023 avec 2 millions d'euros contre 18 millions en 2022.

À noter que ce budget intègre :

- La politique RH de la CCAS, l'évolution du SNB et son incidence sur l'ensemble des contrats de travail mis en œuvre par la CCAS. Mais aussi sur le périmètre de la Restauration Méridienne, la mise en œuvre de l'accord mobilité signé par le DSC FO de la CCAS.
- Les effets de l'inflation.

Notre délégation a voté contre ce budget 2023.

Vos administrateurs restent disponibles pour toute question : secteur.activitessociales@fnem-fo.org

Prochain Conseil d'Administration le 30 mars 2023